



Un collège en autoévaluation.

publié le 13/12/2022

Autoévaluation des établissements scolaires.

Descriptif :

Le collège depuis la rentrée 2022 est en phase d'autoévaluation.

Sommaire :

- Qu'est-ce que l'évaluation des établissements ? :
- L'autoévaluation du collège Marcel Pagnol :
- Le rapport d'autoévaluation :

● Qu'est-ce que l'évaluation des établissements ? :

La Loi "Pour une école de la confiance" votée en 2019 a créé le Conseil d'évaluation de l'École. Une des missions confiée à cet organisme est de "définir le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations"

Cette évaluation des établissements est conçue en deux temps. Le premier temps est celui de la construction d'un rapport d'autoévaluation, à laquelle tous les acteurs de la communauté éducative participent (personnels, élèves et parents) . Le deuxième temps comprend une évaluation externe réalisée sur la bases du rapport d'autoévaluation.

Pour une explication complète et détaillée vous pouvez consulter le [site du ministère](#). 

● L'autoévaluation du collège Marcel Pagnol :

Après une présentation de la démarche au mois de juin 2022, la première étape de cette autoévaluation a été mise en oeuvre dès le 22 septembre 2022 pour s'achever par la présentation et le vote du rapport en Conseil d'Administration le 15 novembre 2022. Vous pouvez découvrir l'ensemble des étapes dans l'annexe 4 du rapport.

De manière générale le travail d'autoévaluation a été mené par un comité de pilotage qui s'est appuyé sur 4 grandes commissions :

- 1- apprentissages et parcours des élèves, l'enseignement ;
- 2- vie et bien-être de l'élève, climat scolaire ;
- 3- acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ;
- 4- établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

● Le rapport d'autoévaluation :

Le rapport final et ses annexes votés en Conseil d'Administration du 15 novembre est mis à votre disposition par ces liens de téléchargements :

- [Rapport d'autoévaluation](#) 

- [Annexe 1 : Tableau de bord du collège Marcel Pagnol](#)
- [Annexe 2 : Projet d'établissement 2018-2022](#)
- [Annexe 3 : Bilan P.A.A 2021/2022](#)
- [Annexe 4 : Infographie-Autoévaluation](#)
- [Annexe 5.1 : Questionnaires enseignants](#)
- [Annexe 5.2 : Questionnaire non enseignants](#)
- [Annexe 5.3 : Questionnaires élèves](#)
- [Annexe 5.4 : Questionnaire parents](#)
- [Annexe 5.5 : Résultats sondage climat scolaire](#)
- [Annexe 5.6 : Enquête informatique](#)
- [Annexe 5.7 : Public scolaire et parcours scolaire dans la CDC](#)
- [Annexe 6 : Membres du Comité de Pilotage](#)
- [Annexe 7 : Participants aux réunions participatives](#)
- [Annexe 8 : Équipement numérique](#)
- [Annexe 9 : Partenaires](#)

Document joint

 [Rapport-Annexes](#) (HTML de 14.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.